



# EAU ET ASSAINISSEMENT LES CHIFFRES CLÉS



413  
135  
228  
77

## FOCUS SUR L'ASSAINISSEMENT

Guillaume Steers  
Chef de pôle eau  
Direction de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement

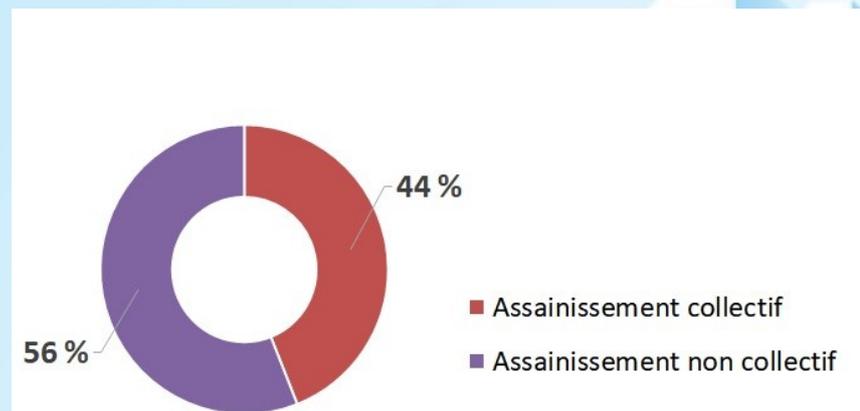


# Focus sur l'assainissement

Assainissement des eaux usées = **Compétence obligatoire** des EPCI.

→ **Assainissement collectif** = raccordement au réseau public de collecte.  
Mission de « **contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites** ».

→ **Assainissement non collectif** =  
assainissement individuel et STEU privées.  
**Mission de contrôle** des installations  
d'assainissement non collectif (groupées ou non) via le SPANC.



Répartition de la population en fonction du type d'assainissement  
(sources : SISPEA et Office de l'Eau)



# Focus sur l'assainissement

**Deux documents obligatoires** et indispensables dont la réalisation incombe aux autorités compétentes :

→ **schéma directeur d'assainissement (SDA)** (L2224-8 du CGCT) : descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et de leur fonctionnement + **outil de connaissance et de programmation.**

=> **En majorité anciens et obsolètes**

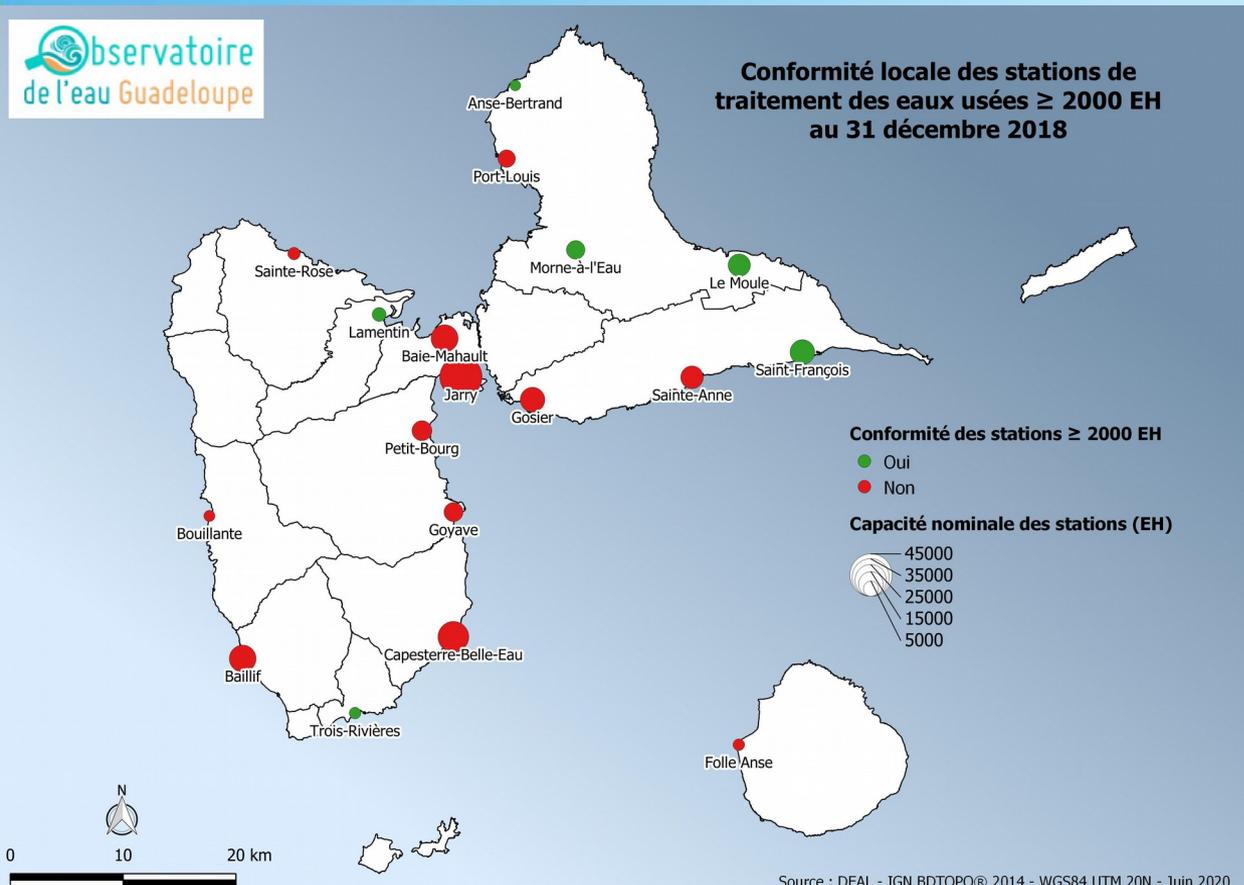
→ **zonage d'assainissement** (L2224-10 du CGCT) : délimite les zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

=> **Très rarement à jour et approuvés**



# L'assainissement collectif

Des stations de traitement (STEU) en majorité non conformes :



**12/18 STEU  $\geq$  2 000 EH non conformes = 77 % des effluents mal ou non traités.**

*Rem : en 2019 situation similaire (13/18 non conformes)*

## Principales causes :

- Problèmes d'autosurveillance,
- Exploitation défectueuse,
- Ouvrages hors service ou vétustes,
- Incidents ponctuels, ...

# L'assainissement collectif

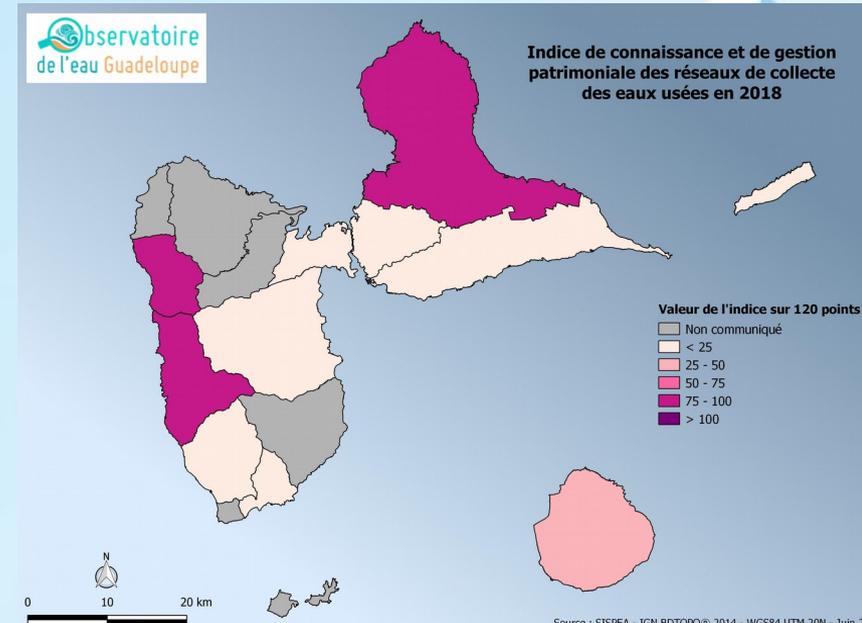
Des réseaux de collecte mal connus, anciens et en mauvais état :

**Importantes quantités d'eaux claires parasites (ECP) => problèmes pour le traitement, augmentation des coûts d'exploitation, ouvrages surdimensionnés, etc.**

**Dépassement de la capacité hydraulique des ouvrages => rejets directs dans le milieu en cas de fortes pluies.**

⇒ Efforts à faire sur :

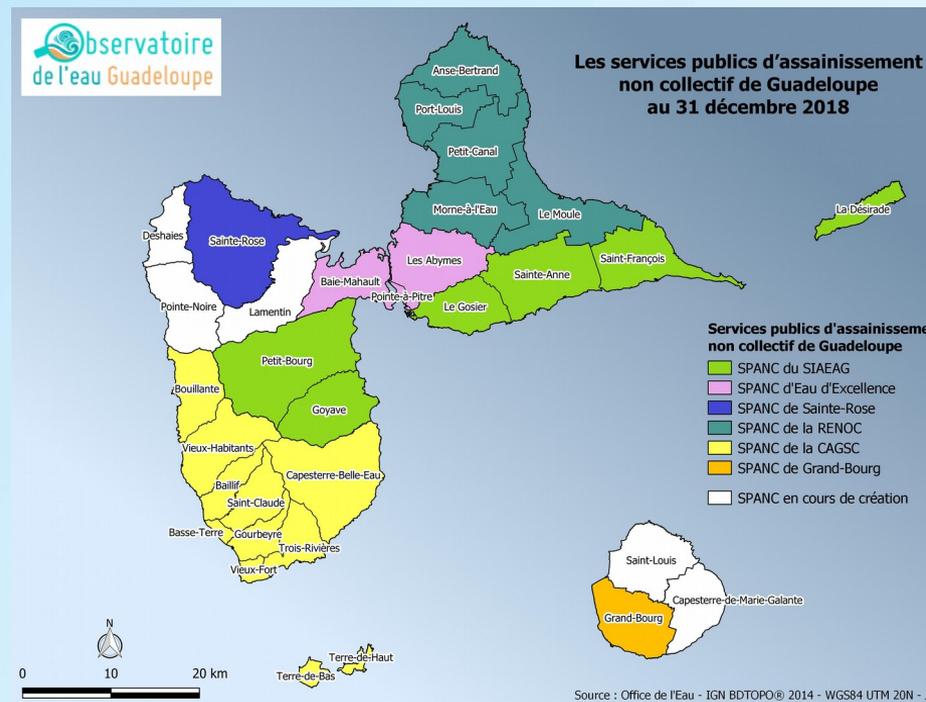
- la recherche des ECP,
- et la réhabilitation des réseaux de collecte.



# L'assainissement non collectif

- Au 31/12/2018, **84 %** des communes du territoire couvertes par un SPANC.
- **75 %** des systèmes d'assainissement individuel **existants** seraient non-conformes.
- **Plus de 300 mini STEU** privées pour une capacité totale estimée à 43 000 EH : très mal connues, très peu en règle, mal entretenues ou exploitées et dysfonctionnant pour la plupart.

=> Pollution diffuse et problèmes sanitaires et environnementaux.



# Pistes d'amélioration

→ Efforts entrepris et à entreprendre dans le cadre **du plan eau DOM** + appels à projets (OE971 notamment).

→ **Mesures de police** administrative et/ou judiciaire.

→ **Projet de SDAGE 2022-2027** :

\*Aménager le territoire en cohérence avec les stratégies eau potable, assainissement, gestion des eaux pluviales, prévention des inondations.

\* Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées :

- Améliorer la connaissance et la programmation,
- Fiabiliser l'exploitation et l'entretien des ouvrages existants,
- Fiabiliser l'autosurveillance,
- Réhabiliter et étendre les réseaux / améliorer le raccordement,
- Réaliser les investissements prioritaires sur les ouvrages de traitement.

